



Le mardi 21 février 2023

Monsieur PARÉ Patrice
23 Impasse du Capé
32300 L'Isle-de-Noé

Monsieur,

La commune a engagé une opération d'amélioration de l'adressage afin d'améliorer votre sécurité (service d'urgence, gendarmerie....) et l'efficacité des services (installation de la fibre, livraisons....), grâce à une localisation de votre habitation ou/et entreprise, à partir d'une adresse précise fixée par le système de numérotation métrique (distance entre le début de la voie et votre bien).

En conséquence votre adresse est désormais formalisée ainsi :

23 Impasse du Capé
32300 L'Isle-de-Noé

Ces nouvelles coordonnées doivent être communiquées par vos soins aux différents organismes avec lesquels vous êtes en relation (impôts, Syndicat des Eaux, distributeur d'énergie, opérateur de téléphonie, assurance maladie, caisse de retraite, employeur..... etc.)

Cette démarche peut être effectuée par courrier mais également en ligne, sur le site www.servicepublic.fr, onglet « services en ligne et formulaires » puis, « changement d'adresse en ligne ». En une seule démarche, l'information sera transmise aux services de votre choix.

La commune fournira et assurera prochainement la pose de la 1^{ère} plaque de numérotation qui s'effectuera par fixation sur votre boîte aux lettres ou au-dessus de votre porte pour les maisons du village.

Je vous remercie de vérifier que l'état de votre boîte aux lettres, permette la pose de la plaque numérotée.

En cas de situation particulière ne permettant pas la pose sur la boîte aux lettres, une solution alternative sera recherchée en veillant toujours à ce que la numérotation soit visible depuis la route ou le chemin.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes cordiales salutations.

Le Maire,
Jean-Jacques ORTHOLAN

